



Le prix Gérald-Sigouin

Édition 2017 – Règles et processus de mise en candidature

Chaque année, l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) rend hommage à une ou à plusieurs personnes dont le travail a marqué le monde collégial. Cet hommage prend la forme d'un prix portant le nom de l'un des fondateurs et premier directeur général de l'AQPC, M. Gérald Sigouin. Le conseil d'administration de l'AQPC invite la communauté collégiale à soumettre la candidature de personnes qui pourraient recevoir le prix Gérald-Sigouin 2017, lequel sera remis à l'ouverture du colloque de l'AQPC, le 6 juin.

C'est en fonction des critères suivants que le conseil d'administration fera la sélection de la personne lauréate (ou du groupe de lauréats) :

- L'importance de l'influence de la personne pour le développement pédagogique du réseau collégial; cette influence a pu s'exercer notamment sur les plans de l'enseignement, de la recherche, des écrits et de la gestion;
- La qualité des réalisations de la personne, telles la richesse et la valeur d'écrits ou de recherches portant sur divers aspects de la pédagogie ou du monde collégial, la qualité du matériel pédagogique développé, la qualité de la gestion, etc.;
- Les réalisations de la personne véhiculent des valeurs de l'AQPC (le partage, le respect, la responsabilité, l'ouverture, l'honnêteté, la transparence) et contribuent à la poursuite des objectifs de l'AQPC;
- Les réalisations de la personne sont variées et innovatrices;
- Les réalisations ont fait l'objet d'une large diffusion;
- Les réalisations de la personne sont reconnues par ses pairs;
- Les réalisations de la personne touchent les étudiants, les professeurs, les professionnels ou d'autres catégories de personnel du réseau collégial;
- Les réalisations de la personne ont un effet positif important sur la réussite des étudiants;

Au moment du dépôt du dossier de candidature, la personne n'est ni membre du conseil d'administration de l'AQPC, ni membre de l'un des comités de rédaction de la revue *Pédagogie collégiale*, ni un contractuel de l'AQPC, ni un employé de l'AQPC, à moins que la candidature soit celle d'un groupe dont fait partie une personne ayant l'un des statuts susmentionnés.

Nous vous invitons à consulter la liste des personnes ayant déjà obtenu ce prix dans le site web de l'AQPC, sous la rubrique Tableau d'honneur [<http://aqpc.qc.ca/tableau-honneur/prix-gerald-sigouin>]. La description des réalisations de ces personnes pourrait en effet vous orienter pour la réalisation d'un dossier de candidature.

En plus du nom et des coordonnées de la personne mise en candidature, nous vous invitons à nous faire part des principales réalisations de la personne et des motifs justifiant l'attribution de cette haute distinction, et ce, dans un dossier comportant en 5 et 7 pages, incluant les éventuelles annexes, et précisant qui soumet le dossier de candidature.

Un accusé de réception sera envoyé par courriel à l'une des personnes signataires du dossier de candidature. La personne lauréate du prix Gérald-Sigouin sera inscrite gratuitement au colloque 2017 de l'AQPC et à son banquet, en plus de voir son hébergement ainsi que ses frais de déplacement remboursés par l'Association. La personne lauréate deviendra également membre honoraire à vie de l'AQPC. L'AQPC contactera en mai la personne lauréate afin de s'assurer de sa présence au colloque, et plus particulièrement lors de la remise du prix, soit à l'ouverture du colloque, le 6 juin. L'AQPC contactera aussi en mai l'une des personnes signataires du dossier de candidature du gagnant afin de l'informer de la bonne nouvelle.

L'AQPC recevra les dossiers de candidature jusqu'au **7 avril 2017** inclusivement. Ils peuvent être transmis par courrier au siège social de l'AQPC ou par courriel.

Par la poste :

Association québécoise de pédagogie collégiale
7000, rue Marie-Victorin
Montréal QC H1G 2J6

Par courriel :

info@aqpc.qc.ca

(Veuillez demander un accusé de réception.)